



Créance de compte, droit bancaire

Par **JuHai**, le **20/01/2016** à **15:14**

Bonjour,rrrnJ'ai une personne qui a reçu un courrier de la caisse d'épargne en LRAR du service contentieux demandant le remboursement d'un découvert qu'ils auraient eu en 2006 (initialement de 889€) passé à 1400€ aujourd'hui. La Caisse aurait envoyé une mise en demeure en 2008 mais ces personnes n'ont rien reçu, tout comme aucun relevé bancaire, ou courrier informant d'un tel découvert. La banque a précisé qu'elle a fait passer cette dette en "créance sur compte".rrrnPeut elle demander aujourd'hui le paiement de cette créance qui date maintenant d'il y a 10 ans et qui majorait au fur et à mesure que le temps passe sans que ces personnes ne soient informées ? rrrnJe vous remercie pour votre aide.